

Ault se défend

Bernard Motuelle, d'Ault (Somme), réagit à un article du 28 avril (édition Picardie maritime) évoquant « Ault victime des assauts de la mer » ► En évoquant des éléments historiques lointains (1735, 1790, 1834, 1835) le titre de l'article laisse croire que ces constats sont toujours d'actualité. Cet article doit bien arranger l'État qui veut imposer, sans l'opposition des élus locaux, un repli stratégique inadapté à la situation du trait de côte aultois d'aujourd'hui.

L'auteur de cet article s'interroge de savoir qui, de l'homme ou de la mer, aura le dernier mot : qu'il soit rassuré, aujourd'hui, c'est l'homme qui est gagnant et qui pourrait le rester s'il le voulait ! Depuis plus de 30 ans, l'homme a mis en place des ouvrages de protection qui jouent leur rôle. Ceci a encore été constaté en février dernier, lors des grandes marées qui ont causé beaucoup de dégâts sur les côtes françaises mais bien peu à Ault.

C'est pourquoi l'Association Ault Environnement que je préside a attaqué au Tribunal administratif d'Amiens, l'État, qui a prescrit un Plan de prévention des risques très sévère, qui va bloquer toute possibilité d'évolution des constructions existantes dans une bande de 70 mètres le long de la falaise et préparer ainsi le dépérissement du front de mer. Nous exigeons la poursuite de l'entretien des ouvrages de protection... pour sauvegarder notre commune balnéaire !